



Berne, le 30 janvier 2018

Aux participants du Workshop « Nouvelles Techniques de Sélection dans l'Agriculture »

Madame, monsieur,

En tant que représentants des principaux acteurs suisses qui se préoccupent des questions d'environnement et d'agriculture, vous avez participé à l'automne dernier à une consultation sous la forme d'un workshop les 23 octobre et 2 novembre 2017. Les équipes de l'OFAG et de l'OFEV vous remercient encore une fois d'avoir pu mettre votre temps et votre expertise à disposition et nous espérons que cette journée a été pour vous une expérience enrichissante. Comme promis lors du workshop, nous vous faisons parvenir par la présente lettre les grandes lignes des avis partagés lors de cette journée. Les détails des résultats resteront, pour des raisons de confidentialité et de respect des opinions exprimées dans le document de travail, internes à la Confédération. Notre premier impératif sera de respecter vos opinions et de les prendre en compte lors de la rédaction de proposition de régulations au Conseil fédéral. A ce jour, le calendrier exact de mise en place ou d'adaptation de la régulation actuelle sur le thème des nouvelles techniques de sélection dans l'agriculture n'est pas défini, mais nous veillerons à vous informer dès que possible des prochaines étapes qui seront publiques.

Résumé de la problématique

Pour des raisons principalement historiques, les techniques modernes de sélection végétales qui sont apparues pour la plupart les cinq dernières années sont regroupées sous la mention de « nouvelles technologies de sélection ». Ces techniques consistent en de multiples méthodes très hétérogènes. Leur évolution est aussi très rapide, ce qui rend l'approche au niveau réglementaire difficile. On citera pour exemple les méthodes d'édition du génome très prometteuses pour les scientifiques (type CRISPR/Cas9) qui accaparent beaucoup d'attention dans les médias. La dichotomie historique « OGM vs. Conventionnel » semble s'estomper : on se situe dans une « zone grise » (Figure 1) qu'il convient de qualifier.



Figure 1. Schéma de la situation des nouvelles technologies dans le cadre légal existant. Il reste à clarifier si le cadre légal actuel est suffisant et dans les cas contraires, il conviendra d’instaurer un cadre adapté.

Il est également difficile de prévoir à ce jour l’ensemble des produits qui pourraient en découler, être proposés par des sélectionneurs et éventuellement adoptées par les agriculteurs. De plus, le statut légal des produits de ces techniques est également flou pour le reste des pays membres de l’Union Européenne.

Au regard de la complexité de la situation, les offices fédéraux en charge du dossier ont entamé un processus de consultation des différents acteurs qui pourraient potentiellement être concernés par l’arrivée de produits de ces nouvelles technologies. L’objectif est à la fois d’informer les parties prenantes de l’urgence d’un débat informé sur le sujet et de récolter les différentes opinions et sensibilités face à l’émergence vraisemblable de produits de ces techniques dans un futur proche.

Parties prenantes représentées

Lors de deux ateliers identiques, 47 parties prenantes ont pu donner sous différentes formes leurs opinions sur les nouvelles technologies. Ils représentaient des acteurs issus de la sélection, de la recherche, de l’industrie, de l’agriculture, des secteurs agro-alimentaires, des détaillants, de la société civile ainsi que des représentants des cantons. Les opinions de chacun des participants ont pu être récoltées.

Nous résumons ici les points saillants des opinions exprimées pendant les trois grandes sections de l’atelier. Il est important de noter que toutes les opinions individuelles ne sont pas mentionnées explicitement ici mais ont été néanmoins prises en compte.

Potentiel d'innovation, acceptation, et futur des nouvelles technologies (NT)

- Potentiel d'innovation. D'après une grande majorité des participants, le potentiel d'innovation principal des NT se retrouve dans les domaines de la médecine et des applications industrielles (Figure 2). Les potentialités d'innovation pour l'environnement, l'agriculture suisse et la nutrition sont moyennes.

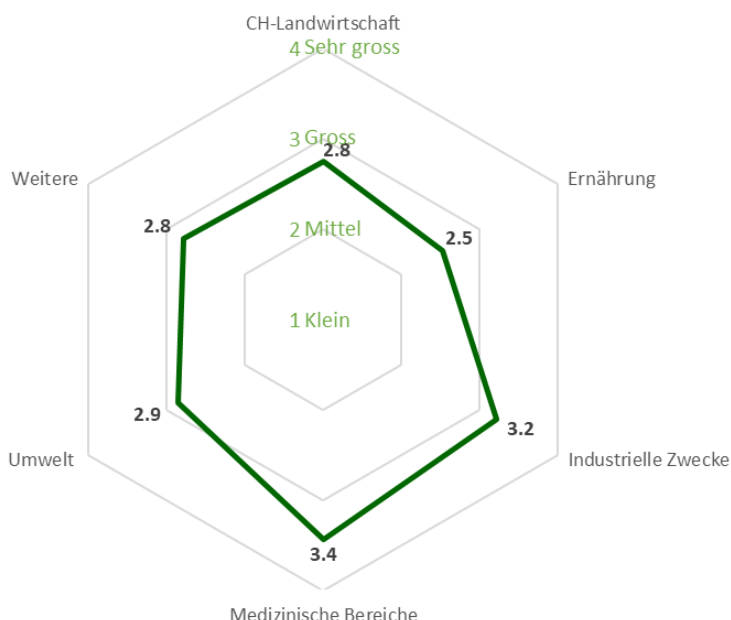


Figure 2. Moyennes des jugements de toutes les parties prenantes sur le potentiel d'innovation des nouvelles technologies dans les domaines de l'agriculture, la nutrition, des applications industrielles, médicales ou pour l'environnement. 1 : petit, 4 : gros potentiel. Chaque point représente la moyenne de toutes les parties prenantes.

- Acceptation. Les parties prenantes étaient ici amenées à juger ce qu'elles pensaient des opinions des autres parties prenantes sur l'acceptation des NT. L'acceptation a été perçue comme positive principalement pour l'industrie et la recherche et nulle pour les ONG.

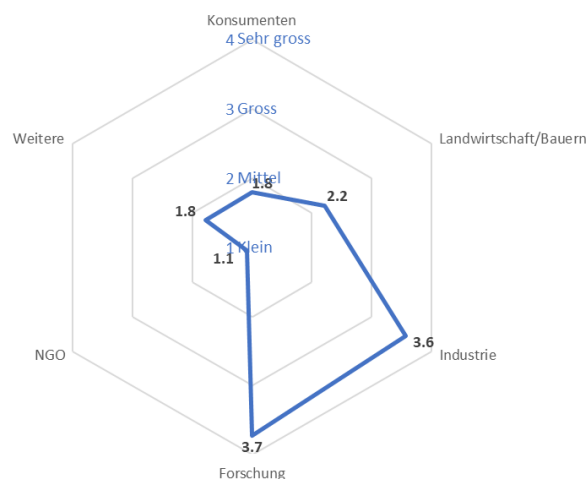


Figure 3. Moyennes des opinions récoltées sur le potentiel d'acceptation des nouvelles technologies de sélection des différentes parties prenantes. On remarque que les opinions exprimées représentent la vue de chacune des parties prenantes sur les autres et pas nécessairement leur propre vision. 1 : faible acceptation, 4, très grande acceptation. Chaque point représente la moyenne de toutes les parties prenantes.

- *Potentialités futures.* Les résultats (qui ne sont pas montrés ici) recoupent en partie les résultats sur le potentiel d'innovation. L'interrogation sur le futur de la mise en place de ces techniques (jamais, maintenant, 5 ans, 10 ans et plus) a donné des résultats très disparates.

Etude de cas

- Six exemples précis d'application de NT dans l'agriculture ont été présentés et les participants amenés à présenter leur avis sur les risques, les bénéfices et les besoins de traçabilité si d'aventure de tels exemples étaient commercialisés.
- Une critique redondante sur le choix des exemples comme faisant déjà partie d'un système agricole a été souvent formulée.
- Risques et Bénéfices. L'exemple qui s'est le plus démarqué des autres en terme de balance Risques/Bénéfices est le pommier utilisant la transgénèse de façon transitoire. Au contraire, l'exemple jugé le moins bénéfique/le plus risqué est celui du colza ODM résistant aux herbicides. Les autres exemples (blé résistant à l'oïdium, blé sans gluten, vaches sans cornes, spray contre le varroa) ont été jugés de façon très hétérogène suivant les parties prenantes interrogées.
- Le besoin de traçabilité dans toute la chaîne alimentaire, incluant aussi dans l'environnement lorsque c'était applicable, a été principalement formulé par les sélectionneurs, les acteurs intermédiaires de la branche et les ONG. Pour les autres parties prenantes, la nécessité de traçabilité varie au cas par cas.

Remarques importantes des participants

Plusieurs points/remarques ont été récoltés en fin de journée et en voici une synthèse :

- Besoin d'une définition claire des NT
- Importance d'assurer la liberté de choix
- Prise en compte du contexte international (EU/US...)
- Prise en compte et préservation du privilège du sélectionneur
- Prise en compte du principe de précaution
- Préserver la production de niche et l'innovation

Grâce à votre généreuse participation, nous avons pu dresser un tableau précis des opinions en présence sur ce sujet. Nous espérons aussi avoir pu mettre l'accent sur les nouvelles problématiques soulevées par ces nouvelles technologies et initier une réflexion dans les différents cercles d'intéressés. Ces données vont nous permettre d'élaborer différents scénarios de régulations de ces techniques qui, nous l'espérons, permettront d'esquisser un cadre légal adapté et efficace. Dans le contexte d'une révision des dispositifs légaux, les différentes parties prenantes pourraient être de nouveau consultées, cette fois de façon plus formelle, afin de prendre position sur l'un ou l'autre modèle élaboré. Il appartiendra au Conseil fédéral de statuer sur le déroulement du processus et vous serez informés à ce moment-là.

Comme mentionné lors du workshop, nos experts se tiennent à votre disposition pour expliquer plus en détail certains points techniques ou légaux. Nous vous remercions encore une fois très chaleureusement pour votre participation active à cette consultation et espérons pouvoir vous retrouver lors de futurs débats.

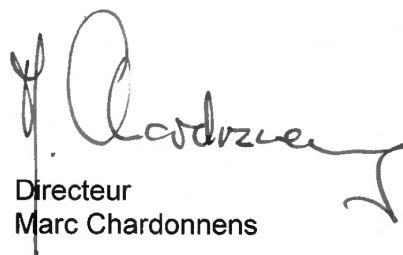
Cordialement,

Office Fédéral de l'Agriculture



Directeur
Prof. Dr. sc. ETH Bernard Lehmann

Office Fédéral de l'Environnement



Directeur
Marc Chardonnens